



Association pour la Protection des Marais Salants du Bassin du Mès

Contribution à l'enquête publique concernant le projet de construction d'une nouvelle tour de séchage à la laiterie HCI d'Herbignac

A Férel, le 7 décembre 2021

A Madame la commissaire enquêtrice,

L'association pour la Protection des Marais Salants du bassin du Mès regroupe essentiellement des exploitants paludiers du secteur du Mès situé en aval de la laiterie et, à ce titre, se préoccupe de tout ce qui peut toucher à l'intégrité de ce territoire fragile.

Le dossier de demande d'aménagement d'une tour de séchage en remplacement de la tour n°1 dorénavant obsolète nous a été présenté, au départ, comme n'induisant pas plus d'activité de la laiterie. Les différents process industriels induisent, néanmoins, plus d'effluents, ce qui a, d'ores et déjà, conduit à la réalisation de travaux d'anticipation pour adapter la station d'épuration. A la lecture des différents éléments fournis lors de l'enquête publique, il est tout de même envisagé une augmentation de l'activité de 15% par rapport à 2019. Cela nous amène à formuler les remarques suivantes :

Si nous ne remettons pas en question l'utilité de ce nouvel aménagement qui permet à HCI d'améliorer son fonctionnement et sa productivité, notre inquiétude porte sur l'impact de ce projet sur la qualité de l'eau. Les deux volets de cet aspect que sont le déversement des eaux de la station et l'épandage des boues sont à prendre en compte.

Les eaux de la station d'épuration de la laiterie sont déversées dans le ruisseau de l'Auvergnac, affluent du Mès, hors période d'irrigation. D'avril à octobre, elles peuvent néanmoins être déversées dans le ruisseau si les conditions météorologiques ne permettent pas l'irrigation et si les bassins de retenue ne sont plus suffisants. Bien que les responsables de la laiterie évoquent une dégradation générale du ruisseau non reliée directement à l'activité de la laiterie, il n'en demeure pas moins que l'état actuel de la masse d'eau en aval n'est pas bon pour certains critères, notamment le phosphore (les blooms d'algues observés dans les baies de Pen Bé et Pont-Mahé attestent d'un dysfonctionnement général multifactoriel induisant une vigilance de tous les instants sur la santé du bassin versant). Par conséquent, il n'est donc pas possible d'en rajouter ; cela veut dire qu'aucun dysfonctionnement ou fuite accidentelle n'est tolérable et absorbable par le milieu adjacent. Nous notons les efforts réalisés pour optimiser le fonctionnement de la station d'épuration censée répondre à ces inquiétudes en diminuant les taux de phosphore alors que les flux vont augmenter, mais nous ne serons réellement rassurés **qu'en ayant une connaissance complètement transparente des analyses d'eau réalisées en aval**. Aussi, en tant qu'acteurs du territoire, nous souhaitons être informés régulièrement des résultats des analyses d'eau du secteur aval de la laiterie, analyses conduites par des organismes publics et coordonnées avec les propres analyses de la laiterie.

En ce qui concerne les boues, le plan d'épandage répond visiblement largement à la demande de surfaces faite par la laiterie. Les documents mis à disposition paraissent rassurants car les projections futures sont chiffrées et les calculs agronomiques tenant compte des exportations par les cultures sont réalisés. Cependant les modélisations et les calculs de rejets ne sont que des projections qui ne laissent pas forcément présager de la réalité future. Une vigilance accrue est nécessaire sur la bonne conduite des épandages sur les parcelles dédiées (météorologie, capacité des sols à absorber le phosphore...). Des contrôles de cahiers d'épandage suffisent-ils ? Tout excès de phosphore repartira dans le bassin versant et donc vers le Mès avec les conséquences que l'on sait sur l'eutrophisation. Ne pourrait-on pas soumettre aux agriculteurs une obligation de replanter des haies autour des parcelles recevant ces effluents de manière systématique et pas seulement sur les parcelles jugées à risque du point de vue de l'érosion ? En cela la laiterie, pourrait participer aux coûts de mise en œuvre comme une mesure compensatoire. Il paraît aussi judicieux qu'à terme cette idée soit également étendue aux parcelles recevant les eaux d'irrigation de la station d'épuration.

Pour résumer, nous sommes exigeants sur la qualité de l'eau qui draine nos secteurs de production. La laiterie n'est, bien sûr, pas le seul acteur responsable des dégradations potentielles de la qualité de l'eau en aval mais elle se doit, de son côté, d'avoir une politique irréprochable et exigeante dans la gestion de ses rejets pour pérenniser son activité dans les meilleures conditions d'acceptabilité environnementale et sociale. **A notre niveau, nous ne pouvons que demander une transparence totale sur la qualité de l'eau avec des retours réguliers des analyses effectuées.**

En vous remerciant, de prendre en compte notre contribution à cette enquête, je vous prie, Madame, de croire en ma sincère considération.

Mme Sophie BONNET-QUESTIAU, présidente de L'association pour la Protection des Marais Salants du bassin du Mès

sophie.bonnet-questiau@sfr.fr